

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Cabara du mercredi 26 Septembre 2012

Les conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le mardi 31 janvier 2012 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, maire.

Présents : *Thierry Blanc, Nathalie BATAILLE, Jean-Claude Groubach, François Peiffer, Eric Battaglia, Dominique Choron, Robert Dupuis-Rabion, Patricia Rullier,*

Absents : *Corinne Vignollet*

Pouvoirs : *aucun*

DELIBERATION 1 RECOURS PLU

Après la lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le Maire reprend le sujet du recours au Tribunal Administratif de Mr et Mme Carreau concernant le PLU .Considérant la mise en demeure du TA de produire un mémoire avant trois semaines , l'assurance Allianz dans le cadre de la protection juridique malgré des réclamations n'ayant pas pris en charge à ce jour l'assistance juridique(mais ayant donné le nom d'un avocat spécialisé en urbanisme), le Maire a contacté et transmis le dossier à M°Pagnoux, avocat à Bordeaux.Celui ci par écrit a confirmé sa prise en charge du dossier et rencontrera le Maire à la Mairie courant octobre.

Les modifications du PLU demandées par la Préfecture qui font pour partie l'objet du recours sont engagées auprès du cabinet EREA. Dans le même temps l'étude du SAGE et du SDAGE(nappes phréatiques) est en cours de réalisation. La commande sera passée en commun avec plusieurs communes étant bien précisé que l'étude et la prise en charge financière se feront par commune.

DELIBERATION 2 ASSURANCES

Devant, premièrement la difficulté à avoir une réponse claire et rapide de l'assureur sur la prise en charge du recours au TA et deuxièmement le coût pour couvrir le matériel emprunté à l'IDAC, le conseil municipal souhaite mettre les assurances en concurrence pour les bâtiments communaux, la protection juridique et le tracteur tondeuse. Axa et Groupama seront contactées.

DELIBERATION 3 INTEGRATION VOIRIE PUBLIQUE

Le Conseil municipal, à la demande du Maire qui rappelle que la voirie du lotissement le Belvédère par acte notarié est entrée dans le domaine privé de la commune, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au classement dans le domaine public de la voie du lotissement le Belvédère VC 107 sur 335 mètres. Monsieur le Maire précise qu'à compter de ce jour la longueur de la voirie communale est identifiée pour 8053 mètres à caractère de chemin et pour 1751 mètres à caractère de rue. Le conseil municipal approuve ce classement.

DELIBERATION 4 CATASTROPHE NATURELLE

Par décret du 11 juillet 2012 la sécheresse de 2011 a été reconnue catastrophe naturelle sur le territoire de la commune. Les personnes inscrites sur le registre ouvert à cet effet ont été invitées à déclarer ce sinistre à leur assureur.

DELIBERATION 5 CONTRAT DU PERSONNEL

Le contrat maintien de salaire du personnel auquel la commune participe pour 25% de la cotisation prend la forme d'une labellisation auprès de la MNT.

DELIBERATION 6 INAUGURATION

Compte tenu de la disponibilité du Sous Préfet l'inauguration de l'école est fixée au 1^{er} décembre. La proposition du Maire est de lui donner le nom « Gérard MIE » ancien instituteur de la commune. Jean Claude Groubach soumet l'idée de nommer le jardin public « Jacques CHANDES ».ce qui pourrait se faire si celui-ci le souhaite.

DELIBERATION 7 COMITE MUNICIPAL DES FETES

Robert Dupuis Rabion a établi les comptes des manifestations communales de cette année. Après avoir tout soldé, subvention communale et frais divers(personnel et achats François Peiffer) le solde global de l'association s'élève à 3 731€.